

SOCIÉTÉ DE L'ÉCOLE DES CHARTES
65 rue de Richelieu
75002 Paris

Procès-verbal de l'assemblée générale du 13 avril 2019

L'assemblée générale est ouverte par Marie-Françoise Limon-Bonnet, présidente, à 14 h 15, au musée national de la Marine, où la Société est accueillie par le commissaire général Vincent Campredon, son directeur.

40 personnes sont présentes et 45 pouvoirs ont été envoyés, soit 85 votes.

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 26 mai 2018. – Le procès-verbal de la dernière assemblée générale, qui a été mis en ligne sur la page de la Société et dont des exemplaires sont distribués, est adopté à l'unanimité des présents.

2. Rapport moral. – M.-F. Limon-Bonnet fait mémoire des confrères dont la nouvelle du décès est parvenue depuis la dernière assemblée générale, soit treize personnes. Il s'agit de : M^{me} Pierre Bougard, née Claudine Cordier ; Jean-Paul Chadourne ; Jacques Charpy ; M^{me} Marion Debout ; M^{me} Monique Dosdat, née Merlet ; Jean-Baptiste Giard ; Christian Gut ; Thérèse Kleindienst ; Brigitte Lainé ; M^{me} Didier Ozanam, née Denise Bossuat ; Édouard Pommier ; Jean-Yves Ribault ; Jean-Louis Rocher. Elle évoque la carrière de chacun et demande une minute de silence.

Suit le rapport moral. Éluée présidente de la Société le 26 mai 2018 au cours du conseil d'administration qui a suivi la dernière assemblée générale, M.-F. Limon-Bonnet se réjouit d'être heureusement secondée par Jean-Charles Bédague, secrétaire, et Romain Le Gendre, trésorier. Elle loue leur réactivité extrême et leur précision rare et les remercie pour le temps et l'énergie qu'ils consacrent à la Société, aux grandes comme aux petites tâches qui font le quotidien d'un bureau associatif, tout en soulignant que de tels dévouements sont plus rares qu'on ne l'imagine. Elle salue également la sagesse d'Yves-Marie Bercé, premier vice-président, et l'engagement de tous les autres membres actifs du bureau et du conseil d'administration.

Depuis la dernière assemblée générale, trois conseils d'administration se sont tenus, les 26 mai 2018, 21 septembre 2018 et 11 janvier 2019, tous accueillis à l'École par la bienveillance de sa directrice, Michelle Bubenicek. Au cours de ces séances, outre ce qui fait la vie classique d'une association, deux points marquants ont été régulièrement abordés : la relance de la *Bibliothèque de l'École des chartes* et le bicentenaire de l'École, à l'horizon 2021.

En janvier 2019 est paru le numéro 2014 de la *BEC*. Dans sa dernière séance, le conseil d'administration a approuvé la proposition de M.-F. Limon-Bonnet et de Cédric Giraud, directeur de la revue, de publier fin 2019 ou début 2020 un numéro millésimé 2015-2017, puis, fin 2020 un numéro 2018-2019, le numéro 2020 pouvant ainsi paraître au début de l'année suivante, comme c'était le cas par le passé. Il s'agit de résorber le retard de publication accumulé, pour ne pas aborder le bicentenaire de l'École sans une *BEC* à jour. Pour y parvenir, des mesures drastiques ont été prises : le directeur sera aidé par une vacation de secrétariat éditorial, encadrée et hébergée par la direction des éditions de l'École, ce qui nécessite la signature d'une convention de partenariat. L'objectif est d'accompagner la mise en place d'une chaîne éditoriale adaptée aux

enjeux actuels de l'édition scientifique et de la diffusion multi-supports, et de favoriser une meilleure diffusion et une plus grande visibilité des travaux publiés. La solution retenue est par ailleurs suffisamment équilibrée pour être acceptable financièrement. M.-F. Limon-Bonnet dit toute sa reconnaissance à C. Giraud ainsi qu'à l'École d'avoir accepté de relever ce défi pour permettre à la *BEC* de paraître à nouveau normalement.

L'École doit également être remerciée d'avoir associé dès le début la Société à la préparation des festivités de son bicentenaire. Tous les mois environ, la Société est présente aux réunions de coordination pilotées par Olivier Poncet (promotion 1993), professeur à l'École, et plusieurs membres de la Société ont été conviés au comité scientifique du bicentenaire, réuni pour la première fois le 14 janvier 2019. Il s'agit désormais pour la Société d'apporter à cette commémoration, outre ses contributions variées et ponctuelles, deux, voire trois, projets : outre une *BEC* à jour, un *Livret* complet rassemblant les notices biographiques de tous les anciens élèves de l'École depuis 1821, réalisé par J.-C. Bédague en parallèle de la mise à jour d'une nouvelle *Liste des archivistes paléographes* ; une collecte iconographique, mais aussi de textes, de souvenirs et d'anecdotes qui alimenteront les opérations de communication de l'École ; éventuellement, une grande fête à l'été ou à l'automne 2021, à l'image de celle qui avait réuni tous les archivistes paléographes à la Bibliothèque nationale de France en 2012.

Au cours de l'année écoulée, deux prix ont été attribués. Le prix Auguste Molinier l'a été le 19 juin 2018 à Pierre Marchandin pour sa thèse d'École, *Des ailes et des roues : la place des moulins à eau et à vent dans le système énergétique parisien médiéval (XIII^e-XVI^e siècle)*. Le prix Madeleine Lenoir de 2018 a, quant à lui, été décerné à Xavier Prévost (promotion 2015) pour la publication de sa thèse d'École, *Les premières lois imprimées : étude des actes royaux imprimés, de Charles VIII à Henri II (1483-1559)*, soutenue en 2015 et acceptée par les éditions de l'École. La Société souhaite poursuivre ses efforts pour faire davantage connaître, en particulier en ligne, ses prix, mais aussi les subventions qu'elle verse pour soutenir la publication des travaux des archivistes paléographes.

Grâce à l'effort de Romain Benoit (promotion 2017), élu membre du conseil d'administration l'an dernier, la lettre électronique *En bref* a pu être relancée. Un numéro est paru en janvier 2019, et un second est prévu pour le mois de juillet, l'ambition étant de publier deux à trois numéros par an.

Trois visites ont été organisées : la première, du musée Napoléon I^{er} reconfiguré, au château de Fontainebleau, le 16 juin 2018, présenté par Christophe Beyeler (promotion 1994), conservateur en chef du patrimoine au musée national du château de Fontainebleau, chargé du musée Napoléon I^{er} et du cabinet des arts graphiques ; la deuxième, de l'exposition « Le Crac des chevaliers : chroniques d'un rêve de pierre », à la Cité de l'architecture et du patrimoine, le 29 novembre 2018, par Emmanuel Pénicaut (promotion 2002), conservateur en chef du patrimoine, directeur adjoint de la Médiathèque de l'architecture et du patrimoine et commissaire de cette exposition ; la troisième, de l'exposition « Georges Clemenceau, le courage de la République », au Panthéon, le 7 février 2019, par Jacqueline Sanson (promotion 1972), conservateur général honoraire des bibliothèques et secrétaire générale de la fondation du musée Clemenceau. Toutes ont fait le plein, et M.-F. Limon-Bonnet remercie chacun de ceux qui ont contribué à ces succès, tout en invitant à signaler au bureau de la Société des expositions qui pourraient donner lieu à des visites. Une prochaine sortie est prévue le 27 avril au Mans, organisée par Françoise Viellard et Samuel Gibiat (promotion 1996), conservateur général du patrimoine, ancien directeur des archives départementales de la Sarthe.

L'année a aussi été marquée par le lancement officiel, le 15 février 2019, de l'opération de parrainage, évoquée à plusieurs reprises lors des précédentes assemblées générales. Organisée en lien avec le Bureau des élèves et étudiants de l'École (BDEE) et l'Association des diplômés et des étudiants de master de l'École des chartes (ADEMEC), ce projet, qui est l'occasion de resserrer davantage les liens entre jeunes et moins jeunes, a abouti à une première mise en relation d'une trentaine d'élèves avec autant d'anciens élèves partageant des intérêts professionnels et scientifiques communs, l'objectif étant de donner aux élèves des référents leur permettant d'affiner leur projet de carrière et/ou de recherche.

Mis aux voix, le rapport moral est adopté à l'unanimité.

3. Actualités de l'École des chartes. – M. Bubenicek présente les dernières actualités et les perspectives de l'École, en ces termes :

« Madame la présidente, chères consœurs, chers confrères,

« Quelques mots pour vous dire la joie de vous retrouver aujourd'hui, en ce jour de tenue de l'assemblée générale de la Société de l'École des chartes, pour vous présenter, selon une tradition maintenant bien établie, la situation et les projets de l'École des chartes.

« Je reviendrai ainsi brièvement sur le contexte global qui est celui de l'activité de l'École, sur ses perspectives de développement, pour finir sur l'un des prochains défis à venir, qui est celui du bicentenaire de l'établissement, grand événement pour lequel l'aide de la Société de l'École des chartes est très attendue.

« J'ai déjà eu l'occasion d'évoquer, l'an dernier, le contexte global qui s'impose aujourd'hui à l'École des chartes, celui de la restructuration du paysage de l'enseignement supérieur et de la recherche en France, contexte très concurrentiel, et qui impose à chaque institution, y compris à la nôtre, un devoir de visibilité et d'adaptation perpétuelle. Depuis juillet 2017, l'École des chartes est, comme vous le savez, membre du regroupement universitaire "Paris Sciences et Lettres" (PSL), dont font aussi partie l'École normale supérieure de la rue d'Ulm (ENS-Ulm), l'École pratique des hautes études (EPHE), l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS) et le Collège de France. Ce regroupement s'achemine actuellement vers sa finalisation, à travers un projet de statuts que les établissements membres devront définitivement adopter à l'horizon de l'été 2019, et, parallèlement, une cartographie globale des forces d'enseignement et de recherche.

« À l'intérieur de PSL, l'École des chartes a d'ores et déjà ouvert deux nouvelles formations de master, en coopération avec d'autres établissements : avec l'ENS-Ulm, un master intitulé "Histoire transnationale" ; avec l'ENS-Ulm, toujours, l'EHESS et l'EPHE, un master "Humanités numériques", qui constitue le jumeau, orienté vers la recherche, du master phare de l'École, "Technologies numériques appliquées à l'histoire". Il importe désormais que l'École, tant en matière d'enseignement que de projets de recherche, finalise sa place à l'intérieur de la structure commune ; cette place est à l'heure actuelle, en cours de négociation.

« En dehors du regroupement universitaire PSL, l'École évolue dans deux cercles complémentaires qui sont le Campus Condorcet, d'une part ; l'espace "Richelieu : bibliothèques, musée, galeries", d'autre part.

« Le Campus Condorcet, sis à Aubervilliers, ouvrira à la rentrée de septembre 2019. Il accueillera l'équipe de recherche de l'École des chartes – le Centre Jean-Mabillon – et le Comité des travaux historiques et scientifiques (CTHS), institut rattaché à l'École, l'unité régionale de formation à l'information scientifique et technique (URFIST) de Paris, deuxième institut rattaché, ayant pour sa part vocation à s'installer sur le Campus Condorcet en phase 2, à l'horizon 2022. L'intérêt de cette installation à Condorcet, pour l'École, est double. Il s'agit tout d'abord d'un gain matériel de place et de locaux, le bâtiment du 65 rue de Richelieu commençant à devenir, étant donné le développement administratif et scientifique de l'École, quelque peu saturé ; il convient, à cet égard, de rappeler qu'actuellement le Centre Jean-Mabillon n'a pas de locaux propres et que le Campus Condorcet lui offrira de vrais espaces, permettant d'accueillir dignement non seulement les enseignants-chercheurs de l'École, mais aussi les professeurs invités, les doctorants et les post-doctorants. S'agissant des masters de l'École et de la formation continue, dont l'offre est également en pleine croissance, le Campus permettra aussi de disposer de locaux supplémentaires. Surtout, concernant la recherche et les nouvelles synergies possibles, l'École, son laboratoire et ses instituts rattachés trouveront, au sein du Campus Condorcet, auprès d'institutions prestigieuses telles que l'Institut de recherche et d'histoire des textes (IRHT), l'EHESS, l'EPHE, les universités Paris-I, Paris-VIII, Paris-X, Paris-XIII, ou d'unités du CNRS telles que la TGIR Huma-Num, d'autres occasions de collaboration scientifique, notamment dans le domaine des humanités numériques, puisqu'il est question d'ouvrir, sur le nouveau campus, une "maison du numérique" au sein de laquelle l'École des chartes, forte de son expérience de près de vingt ans dans le domaine des humanités numériques, compte bien prendre sa place.

« Depuis 2016, l'École des chartes s'insère enfin, avec succès, au sein de l'espace "Richelieu : bibliothèques, musée, galeries". Les nouveaux locaux abritant, au 12 rue des Petits-Champs, la bibliothèque de l'École ont malheureusement subi, au printemps de 2017, une grave inondation, due à une panne de climatisation. Après plusieurs mois de travaux, achevés à la fin du mois de janvier dernier, ils sont de nouveau accessibles au public. En dépit de cet incident, l'implantation de la bibliothèque reste très réussie, notamment du fait des perspectives de partenariat intensifiées avec la Bibliothèque nationale de France (BNF) et l'Institut national d'histoire de l'art (INHA). Les trois institutions œuvrent ainsi naturellement à un plan de conservation partagée des collections, et, surtout, les perspectives sont nombreuses en matière de recherche et de valorisation de la recherche. L'École est notamment sollicitée par les collègues de la BNF au sujet de son dispositif original de doctorat sur travaux pour les conservateurs, dispositif qui entre dans sa troisième année, mais dont il importe de faire une publicité accrue, car il demeure encore trop peu connu.

« Une fois posé le contexte global, quelques mots relatifs à l'évolution interne de l'établissement et à ses perspectives de développement. L'École achève actuellement sa réorganisation interne : refonte générale de

l'organigramme dans les domaines de la communication, de la recherche, de l'international, du numérique (avec la création récente d'une mission des projets numériques), de manière à mieux répondre aux défis qui sont les siens : reconstitution nécessaire d'une direction de la recherche plus forte, désormais très liée à l'international, dans un contexte où la visibilité des établissements passe par de gros projets clairement identifiés ; mise en place d'une nouvelle stratégie à l'international, de manière à relancer l'attractivité et l'image de l'École en Europe et dans le monde ; renforcement de la politique numérique de l'École – un champ dans lequel elle a été pionnière – dans le domaine de la recherche, tout comme dans celui de la formation.

« Cet effort de réorganisation générale a facilité la mise en place d'une nouvelle dynamique d'établissement visant à mieux fédérer toutes les ressources de l'École : départements et services de l'École (dont la bibliothèque et les Éditions), instituts rattachés : CTHS et URFIST de Paris. C'est cette même synergie qui permet désormais, dans le respect de l'identité de chacun, une réponse commune aux différents appels à projet en matière de formation et de recherche.

« Quelques mots enfin de notre stratégie à l'international, dans la mesure où celle-ci est, actuellement, en train de s'accélérer. Plusieurs grands chantiers ont ainsi été lancés, de manière à repositionner l'École à l'international : relance des partenariats européens ; nouvel accord avec l'université de Wuhan, troisième université de Chine, signé au début du mois de mars 2019 et axé sur les humanités numériques ; partenariats intensifiés sur l'Afrique (Éthiopie, Sénégal, Égypte...), l'École ayant été, du reste, associée à la visite d'État du Président de la République en Afrique à la mi-mars dernier, au sein de la délégation Culture.

« Dans une perspective un peu plus lointaine, l'École, enfin, prépare son bicentenaire, qui aura lieu en 2021, et, plus précisément, dès septembre 2020. Ont ainsi déjà été constitués un comité scientifique, un comité d'honneur et un groupe de travail du bicentenaire, auxquels est bien évidemment associée la Société de l'École des chartes, par le biais notamment de sa présidente, de son secrétaire général et d'autres membres.

« Les projets en cours relatifs au bicentenaire sont d'ores et déjà nombreux, et il serait fastidieux ici de tous les détailler. Un logo spécifique a d'ores et déjà été créé, qui devrait accompagner, durant toute l'année 2021, l'ensemble des événements du bicentenaire, parmi lesquels figurent une grande conférence en Sorbonne, un cycle de conférences dédiées, une exposition aux Archives nationales, deux colloques à l'Institut, l'émission souhaitée d'un timbre-poste, la publication de deux ouvrages, dont un sur l'histoire de l'École, la production de films documentaires...

« Je remercie par avance vivement chacune et chacun d'entre vous de toute l'aide, humaine ou financière, qu'il pourra apporter à l'École des chartes dans la préparation de cet événement crucial pour son image et son avenir, à un moment de son histoire où il est bon de rappeler à quel point l'École, dont il n'existe pas d'équivalent, reste plus que jamais utile à la société.

« Je vous remercie de votre attention.

M.-F. Limon-Bonnet remercie chaleureusement M. Bubenicek de sa présentation.

Caroline Heid-Guillaume interroge M. Bubenicek sur le nombre de bureaux attribués à l'École au Campus Condorcet et sur la date de son déménagement. M. Bubenicek lui répond que l'établissement disposera au total de 450 m², contigus en rez-de-chaussée à l'IRHT ; les services concernés déménageront en juillet-août, sans difficulté particulière à prévoir.

Françoise Mosser demande à qui s'adresser pour apporter sa contribution au bicentenaire. M. Bubenicek lui répond qu'une adresse dédiée, bicentenaire@chartes.psl.eu, a été créée, mais que les contributions peuvent aussi passer par l'entremise de la Société de l'École des chartes.

À une question de Nadine Gastaldi sur le devenir des anciens locaux de l'École, rue de la Sorbonne, M. Bubenicek assure que l'École est attentive à la question et précise qu'elle est associée au groupe de réflexion instauré par les recteurs François Weil et Gilles Pécout sur l'avenir de ces locaux, actuellement en travaux en vue de leur mise aux normes. L'École souhaiterait pouvoir s'en servir à l'occasion d'événements particuliers, comme la remise des diplômes d'archiviste paléographe. D'après les informations dont elle dispose, le bureau du directeur ainsi que la Grande Salle seraient sanctuarisés. M. Bubenicek ajoute que des projets ont déjà émergé, comme celui d'y établir un musée de la Sorbonne ou d'y installer les locaux de Sorbonne-Université, mais précise que les appétits sont nombreux.

Nadine Gastaldi interroge également M. Bubenicek sur le recrutement à l'École d'élèves étrangers. M. Bubenicek lui répond qu'un élève brésilien est en cours de scolarité, mais précise que l'École peine à recruter des élèves étrangers, peut-être du fait du rallongement de la scolarité. Elle songe à relancer ce parcours sous une forme qui pourrait être renouvelée.

4. Rapport sur la publication de la *Bibliothèque de l'École des chartes*. – En son absence, M.-F. Limon-Bonnet lit le rapport sur l'état de la *Bibliothèque de l'École des chartes* que lui a adressé son directeur, Cédric Giraud.

Sur le modèle du numéro unique de 2014, paru au début de 2019, il a été décidé de faire paraître les prochains numéros de la *BEC* au rythme d'une livraison annuelle, soit les années 2015-2017 en 2019 et les années 2018-2019 en 2020. L'opération permettra de publier le numéro 2020 en 2021 pour le bicentenaire de l'École et de faire repartir la revue sur un rythme de parution régulier. Une réflexion est d'ailleurs engagée pour marquer le bicentenaire par un numéro particulier.

Pour la prochaine livraison, soit le tome 173, couvrant les années 2015-2017, il est prévu de faire paraître quinze articles, dont trois entrent dans la catégorie des « mélanges ». L'ensemble couvre la période médiévale et moderne, avec des études relevant à la fois de la diplomatique, de l'histoire politique et de l'histoire de l'art. L'ensemble de ces articles correspond à quelque 1 400 000 signes. Avec les trois chroniques des années 2015, 2016 et 2017 et la bibliographie, cela laisse espérer un numéro équivalent par sa taille à celui de 2014. Par ailleurs, la *BEC* dispose d'un stock de six articles déjà acceptés et à paraître en 2020.

Ce rapport est l'occasion de remercier toutes les bonnes volontés contribuant par leur activité à la parution de la *BEC*.

5. Rapport financier sur l'exercice 2018. – R. Le Gendre, trésorier, présente les comptes de l'exercice budgétaire 2018 (annexés au présent procès-verbal), qui affichent un excédent de 13 044,56 €. Cet excédent s'explique par des recettes toujours importantes et des dépenses limitées.

Le système de paiement de cotisation par la plate-forme www.helloasso.com, mis en place début 2017, connaît toujours un vif succès auprès des adhérents (plus de 170 cotisations versées par ce biais). R. Le Gendre indique que le paiement de la cotisation sur ce site représente un important gain de temps par rapport au traitement des chèques, et il remercie tous ceux qui ont déjà adopté cette solution.

Les coûts de fabrication de la *BEC* ont été de 9 500,56 €. La Société a pris en charge, comme les années précédentes, les frais d'impression et d'expédition de soixante-deux exemplaires destinés à des sociétés savantes et à des bibliothèques françaises et européennes dans le cadre d'échanges entre celles-ci et la bibliothèque de l'École.

Seules deux aides à publication ont été versées en 2018. Il s'agit des prix Madeleine Lenoir 2017 et 2018, respectivement décernés à Tiphaine Gaumy (promotion 2012) pour la publication de sa thèse de doctorat, *Le chapeau à Paris : couvre-chefs, économie et société, des guerres de Religion au Grand Siècle (1550-1660)*, soutenue en 2015 et acceptée par les Presses universitaires de Tours, et à Xavier Prévost (promotion 2015) pour la publication de sa thèse d'École, *Les premières lois imprimées : étude des actes royaux imprimés, de Charles VIII à Henri II (1483-1559)*, soutenue en 2015 et acceptée par les éditions de l'École.

S'agissant du legs Lenoir, R. Le Gendre précise que, après une année dynamique sur les marchés financiers en 2017, l'année 2018 a été plus morose. Toutefois, le début de l'année 2019 a été marqué par un net rebond, dont la Société a pu profiter, de sorte que la valeur du placement au 12 avril 2019 (environ 243 500 €) permet d'afficher un rendement de 8 000 € sur deux ans.

Le rapport financier 2018 est approuvé à l'unanimité.

6. Projet de budget pour 2019. – R. Le Gendre présente le projet de budget pour l'exercice budgétaire 2019 (annexé au présent procès-verbal).

On peut s'attendre, au cours de l'année, à une collecte de cotisations de près de 20 000 €. Le reversement par Droz des abonnements à la *BEC* sera légèrement inférieur à 6 300 €. Un dossier de demande de subvention a été déposé auprès du service interministériel des Archives de France

pour une aide de 5 000 €. Quant aux intérêts annuels du livret A, ils seront identiques à ceux de 2018. Comme l'an dernier, il est proposé de faire apparaître sur une ligne distincte du budget les dons faits par les adhérents.

La publication de la *BEC* nécessite de prévoir une somme de 13 000 € : 5 000 € en frais de vacation et 8 000 € en frais d'impression et d'envoi postal. Il est également prévu, en fin d'année, l'impression d'une nouvelle édition de la *Liste des archivistes paléographes* et son envoi gratuit aux adhérents à jour de leur cotisation ; 7 000 € sont prévus pour cette opération. En matière d'aides à la publication de travaux, il sera possible d'accorder un prix Lenoir 2019 et une autre subvention de 3 000 €. Enfin, les dépenses pour la sortie annuelle organisée le 27 avril au Mans sont estimées à 1 400 €.

Le projet de budget est approuvé à l'unanimité.

7. Fixation du taux de la cotisation pour l'année 2020. – R. Le Gendre rappelle que la Société compte, à ce jour, 523 adhérents (300 femmes et 223 hommes). Ce nombre reste sensiblement identique à celui qui a été présenté lors de l'assemblée générale de 2018 (521 adhérents). On compte 29 adhérents domiciliés à l'étranger. En 2018 ont été enregistrés 16 décès ou démissions et 18 nouvelles adhésions. Mais il reste encore 48 adhérents en retard de cotisation depuis 2011, 2012, 2013 ou 2014.

Les comptes de la Société étant bons, sur proposition du trésorier, la cotisation reste fixée à 46 € pour l'année 2020 (61 € pour une double cotisation et 30 € pour une cotisation d'élève ou d'étudiant).

M.-F. Limon-Bonnet remercie R. Le Gendre pour sa grande efficacité.

8. Renouvellement partiel du conseil d'administration. – Parmi le tiers sortant, élu en 2016, un membre, Thierry Sarmant, avait démissionné en 2018, et deux autres n'ont pas souhaité se représenter. Il s'agit d'Ariane James-Sarazin, nommée en 2018 directeur adjoint de l'établissement public du musée de l'Armée-Hôtel national des Invalides, et de Julien Sempéré, trésorier adjoint de la Société depuis 2016. Sont proposés pour les remplacer : Fabien Aguglia (promotion 2016), conservateur des bibliothèques, chargé d'étude et de projets pour le projet Richelieu de la Bibliothèque nationale de France ; Claire Béchu-Bénazet (promotion 1982), conservateur général du patrimoine, chargée de mission pour la diffusion scientifique aux Archives nationales, et Caroline Heid-Guillaume (promotion 1991), ingénieur de recherche au CNRS, membre de la section latine de l'Institut de recherche et d'histoire des textes. Le parcours des trois candidats reflète la diversité des carrières principalement offertes aux archivistes paléographes.

Tous les autres membres du tiers sortant ont souhaité se représenter. Il s'agit de : Yves-Marie Bercé, Isabelle Chave, Bruno Delmas, Cédric Giraud et Laurent Perrillat.

À l'issue des opérations de vote sont élus ou renouvelés au conseil d'administration, avec 85 voix sur 85 suffrages exprimés : Fabien Aguglia, Claire Béchu-Bénazet, Yves-Marie Bercé, Isabelle Chave, Bruno Delmas, Cédric Giraud, Caroline Heid-Guillaume et Laurent Perrillat. L'ensemble des huit candidats figurant sur le bulletin est donc élu.

Sont ainsi membres du conseil d'administration : Fabien Aguglia, Bernard Barbiche, Claire Béchu-Bénazet, Jean-Charles Bédague, Cécile Bellon, Romain Benoit, Yves-Marie Bercé, Isabelle Chave, Bruno Delmas, Gilles Désiré dit Gosset, François Falconet, Cédric Giraud, Caroline Heid-Guillaume, Romain Le Gendre, Marie-Françoise Limon-Bonnet, Jean-François Moufflet, Nola N'Diaye, Laurent Perrillat, François Ploton-Nicollet, Yann Potin, Jacqueline Sanson, Marc Smith et Françoise Viellard. Le directeur de l'École est convié à tous les conseils.

9. Questions diverses. – Solange Bidou suggère de proposer aux membres de la Société une visite des nouveaux locaux de la bibliothèque de l'École.

En l'absence d'autres questions diverses, la séance est levée à 16 h 15. Elle est suivie d'une présentation du programme de rénovation du musée national de la Marine et d'une visite de ses galeries par Julien Cordier, chef du projet architectural, et par Vincent Bouat-Ferlier (promotion 2007), chef du projet muséographique. Enfin, un verre amical est servi, moment de convivialité pour l'ensemble des sociétaires présents.

La présidente,

Le secrétaire,

Marie-Françoise LIMON-BONNET

Jean-Charles BÉDAGUE



SOCIÉTÉ DE L'ÉCOLE DES CHARTES
65 rue de Richelieu
75002 Paris

Assemblée générale du 13 avril 2019

Annexes au procès-verbal

	Budget 2018 adopté	Comptes 2018	Budget 2019 proposé
Report au 01/01/2018		95 235,18 €	
<u>Recettes</u>			
Cotisations :	20 000,00 €	18 667,00 €	20 000,00 €
Dons :	500,00 €	617,00 €	700,00 €
Subventions :	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
Vente de la <i>Bibliothèque de l'Ecole des chartes</i> (versement Droz)	7 000,00 €	6 778,90 €	6 300,00 €
Inscriptions à la sortie annuelle :	900,00 €	0,00 €	900,00 €
Intérêts du livret A :	600,00 €	577,95 €	600,00 €
Total :	34 000,00 €	31 640,85 €	33 500,00 €
<u>Dépenses</u>			
Publication du n° 173 de la <i>Bibliothèque de l'Ecole des chartes</i>	20 000,00 €	9 500,56 €	13 000,00 €
Dont vacation			5 000,00 €
Dont impression et envoi postal			8 000,00 €
Routage 2018 <i>Bibliothèque de l'Ecole des chartes</i>	300,00 €	0,00 €	1 200,00 €
Impression de la <i>Liste des archivistes paléographes 2019</i> et envoi postal aux adhérents			7 000,00 €
Secrétariat :	200,00 €	119,60 €	1 000,00 €
Prix élèves :	1 200,00 €	600,00 €	1 200,00 €
Aides à publication :	8 000,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €
Réunions, actions de communication, hommages :	4 000,00 €	2 089,84 €	2 400,00 €
Dont soirée 25 janvier :		287,40 €	
Dont cocktail AG :		802,44 €	
Dont sortie annuelle :		0,00 €	
Dont aides au Bureau des étudiants :		1 000,00 €	
Dépenses sortie annuelle			1 400,00 €
Assurance MAIF	200,00 €	193,19 €	200,00 €
Frais bancaires	100,00 €	93,10 €	100,00 €
Total :	34 000,00 €	18 596,29 €	33 500,00 €
Excédent/déficit		13 044,56 €	
Report à nouveau au 31/12/2018		108 279,74 €	

Société de l'Ecole des chartes - Trésorerie - Soldes des comptes

		Au 1er janvier 2018	Au 31 décembre 2018
La Banque postale - Compte courant :		18 175,44 €	30 642,05 €
La Banque postale - Livret A :		77 059,74 €	77 637,69 €
Caisse :		0,00 €	0,00 €
TOTAL :		95 235,18 €	108 279,74 €
	Au 22 février 2017	Au 1er janvier 2018	Au 31 décembre 2018
LCL - Legs Lenoir / Valeur liquidative des parts Amundi Rendement Plus I (15,213 parts)	235 681,93 €	244 092,43 €	232 970,51 €
LCL - Legs Lenoir / Compte courant	6 499,06 €	5 967,40 €	5 392,04 €
TOTAL :	242 180,99 €	250 059,83 €	238 362,55 €